
TRAVAIL JUSTICE SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOURVERNEMENT

N°2001/ 07.1 /PRG/SGG
PORTANT ANNULATION DE DEUX
DECRETS DE CESSION ET DE TRANSFERT
DE TERRAIN A USAGE D'HABITATION.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SUR PROPOSITION DU MINISTRE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

VU- La loi Fondamentale;

VU- L'Ordonnance n°92/019/PRG/SGG du 30 Mars 1992 portant promulgation du Code Foncier et Domanial en République de Guinée;

VU – le Décret n°023/PRG/87 du 12 Février 1987, portant fixation des redevances Domaniales en République de Guinée ;

VU – Le Décret N°D/99/004/PRG/SGG du 8 Mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU – Le Décret n°D/99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, portant nomination des Membres du Gouvernement de la République, modifié par les Décrets n°D/2000/007/PRG/SGG du 25 Janvier 2000, n°D/2000/046/PRG/SGG du 3 Juin 2000, n°D/2000/050/PRG/SGG et N°D/2000/051/PRG/SGG du 7 Juin 2000;

VU- Le Décret n° 96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996, fixant dans son article 14 les attributions du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat;

VU- Les pièces du dossier ;

-:- D E C R E T E -:-

ARTICLE 1er/: Sont et demeurent annulés pour irrégularité de procédure, les Décrets n°92/233/PRG/SGG et n°92/234/PRG/SGG du 3 Septembre 1992 portant cession et transfert au profit de Monsieur MAMADY DIANE, Commerçant demeurant 1800 SHEPHERD STREET N.W. Washington, USA, des droits d'usage exercés par Madame ROKHAYA DIAKITE, épouse KABA sur le terrain formant une parcelle sise dans le Domaine Public Maritime de Taouyah-Cité, Conakry, d'une superficie de 2.831 mètres carrés.

ARTICLE 2/: Ledit terrain fait ainsi retour à sa légitime propriétaire, Madame **ROKHAYA DIAKITE, épouse KABA**, demeurant à Conakry.

ARTICLE 3/: L'Arrêté n°2572/MTPUH/77 du 18 Janvier 1977, accordant à Madame ROKHAYA DIAKITE, épouse KABA, l'autorisation d'occuper le terrain en question, continuera à produire tous ses effets de droit .

ARTICLE 4/ : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry le **11 OCTOBRE** 2001


GENERAL LANSANA CONTE